

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 06 juin 2017

Convocation du 24/05/2017

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 12

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 09/06/2017.

L'an deux mil dix-sept, le six juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de juin sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

Président : Florian STEPHAN

Secrétaire de séance : Roger FRESNEAU

Présents : Florian STEPHAN, Roger FRESNEAU, Marie-Claire VIRIEUX, Armelle PONCET, Dominique GIRARD, Isabelle JOREAU, Loïc LAFOURCADE, Thierry MARCHAU, Christophe GAIGNON, Yvonne FREMONT, Mireille FOURMOND, Claude LECHAT.

Absents : Emmanuelle PATURAL, Jean-Baptiste ROTTIER, Nicolas DAVIAUD

Bon pour pouvoir :

DCM 2017-49

Voirie route du Doreur-Reprofilage des rives

Le Maire présente au conseil municipal 3 devis concernant le reprofilage de rive sur la route du Doreur :

- TPPL sis à SAUMUR (49426) pour un montant de 90 048.55 € HT soit 108 058.26 € TTC (version 1)

- TPPL sis à SAUMUR (49426) pour un montant de 86 362.55 € HT soit 103 635.06 € TTC (version 2)

- Luc DURAND sis à LONGUENEE-EN-ANJOU (49220) pour un montant de 77 798.00 € HT soit 93 357.60 € TTC

- COLAS sis à ECOUFLANT (49000) pour un montant de 41 273.52 € HT soit 49 528.22 € TTC

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

CONFIE à l'unanimité des membres présents les travaux de voirie route du Doreur-Reprofilage des rives à COLAS sis à ECOUFLANT (49000) pour un montant de 41 273.52 € HT soit 49 528.22 € TTC.

CHARGE Monsieur le Maire de signer et d'effectuer les démarches nécessaires au nom de la commune pour ces travaux.

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS, le 08/06/2017

Le Maire,
F. STEPHAN



Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 09/06/2017
Et de la publication, le 09/06/2017